

GIE CITADIS-T84 | 6 IMPASSE DE L ORATOIRE
84000 AVIGNON

COMPTES ANNUELS | Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **GIE CITADIS-T84** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 130 785 euros

Chiffre d'affaires : 370 223 euros

Résultat net comptable : 0 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LA VALETTE-DU-VAR

Le 20/04/2026

Signature

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				11 513
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)				11 513
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	28 455		28 455	934
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	46 630		46 630	90 163
	Charges constatées d'avance				6 693
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	55 701		55 701	286 938
	Total de l'actif circulant (IV)	130 785		130 785	384 728
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	130 785		130 785	396 241

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

75 085

97 790

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d’établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET			11 513	2,91	(11 513)	-100,00
Concessions brevets et droits similaires						
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES			790	0,20	(790)	-100,00
AMORTISSEMENT des CONCESSIONS,			(790)	-0,20	790	100,00
Autres immobilisations corporelles			11 513	2,91	(11 513)	-100,00
MATERIEL de BUREAU & INFORMATI			32 119	8,11	(32 119)	-100,00
MOBILIER de BUREAU			5 550	1,40	(5 550)	-100,00
AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU			(23 466)	-5,92	23 466	100,00
AMORTISSEMENT MOBILIER de BURE			(2 691)	-0,68	2 691	100,00
TOTAL IV - Actif Circulant NET	130 785	100,00	384 728	97,09	(253 942)	-66,01
Créances clients et comptes rattachés	28 455	21,76	934	0,24	27 521	N/S
Collectif clients débiteurs	28 455	21,76	934	0,24	27 521	N/S
Autres créances	46 630	35,65	90 163	22,75	(43 533)	-48,28
Collectif fournisseurs débiteurs	451	0,35			451	
GLOBAL SALAIRE			22	0,01	(22)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE /IMMOS			639	0,16	(639)	-100,00
ETAT - CREDIT de TVA @ REPORTE			10 246	2,59	(10 246)	-100,00
TVA COLL.NON EXIG. ATN			32 511	8,20	(32 511)	-100,00
ETAT - TVA DEMANDE de REMBOURS	23 907	18,28			23 907	
TVA NON ENC.RECUPabl/B&S	20 871	15,96	24 409	6,16	(3 538)	-14,50
ETAT - TVA sur FACTURESNON PAR			6 063	1,53	(6 063)	-100,00
ETAT - PRODUITS @ RECEVOIR	1 401	1,07			1 401	
CITADIS			16 272	4,11	(16 272)	-100,00
Charges constatées d'avance			6 693	1,69	(6 693)	-100,00
CHARGES CONSTATEES d'AVANCE			6 693	1,69	(6 693)	-100,00
Disponibilités	55 701	42,59	286 938	72,42	(231 237)	-80,59
CE - Compte courant	55 573	42,49	286 938	72,42	(231 365)	-80,63
TICKETS RESTAURANT	128	0,10			128	
TOTAL DU BILAN ACTIF	130 785	100,00	396 241	100,00	(265 456)	-66,99

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres			
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 043	183 614
	Dettes fiscales et sociales	4 742	16 625
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		196 001
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		130 785	396 241
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		130 785	396 241
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		0,00	0,00
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		130 785	396 241
(2) Dont emprunts participatifs			

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres						
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	130 785	100,00	396 241	100,00	(265 456)	-66,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 043	96,37	183 614	46,34	(57 571)	-31,35
Collectif fournisseurs créditeurs	126 043	96,37	147 236	37,16	(21 193)	-14,39
FOURNISSEURS dEXPLOITATION - F			36 378	9,18	(36 378)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	4 742	3,63	16 625	4,20	(11 883)	-71,47
PERSONNEL - AUTRES CHARGES @ P			16 272	4,11	(16 272)	-100,00
SECURITE SOCIALE			149	0,04	(149)	-100,00
TVA COLL.NON EXIG. ATN	4 742	3,63			4 742	
ETAT - AUTRES TAXES & IMPOTS A			204	0,05	(204)	-100,00
Autres dettes			196 001	49,47	(196 001)	-100,00
Collectif clients créditeurs			196 001	49,47	(196 001)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	130 785	100,00	396 241	100,00	(265 456)	-66,99

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	370 223		370 223	626 516
	Montant net du chiffre d'affaires	370 223		370 223	626 516
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				2 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				668
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			12 675	24	
Total des produits d'exploitation				382 898	629 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			320 593	352 576
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 372	6 191
	Salaires			34 854	173 263
	Cotisations sociales			6 188	91 146
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 988	6 527	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			11 879		
Autres charges			24	5	
Total des charges d'exploitation				382 898	629 708
RESULTAT D'EXPLOITATION					
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts			
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		382 898	629 708
Total des charges		382 898	629 708
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	382 898	103,42	629 708	100,51	(246 810)	-39,19
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	370 223	100,00	626 516	100,00	(256 292)	-40,91
Production vendue Services FRANCE	370 223	100,00	626 516	100,00	(256 292)	-40,91
REFACT GIE - ACHAT ET VARIATIO	23 534	6,36	26 617	4,25	(3 083)	-11,58
REFACT GIE - SERVICES EXTERIEU	146 759	39,64	137 739	21,99	9 019	6,55
REFACT GIE - AUTRES CHG EXTERN	70 538	19,05	115 535	18,44	(44 997)	-38,95
REFACT GIE - IMPOTS ET TAXES	32 997	8,91	42 366	6,76	(9 369)	-22,11
REFACT GIE - REMUNERATION PERS	42 150	11,39	261 886	41,80	(219 735)	-83,91
REFACT - DOTATIONS AMORTISSEME	42 344	11,44	42 392	6,77	(48)	-0,11
REFACT GIE - AUTRES CHARGES	11 901	3,21	(19)		11 921	N/S
Montant net du chiffre d'affaires	370 223	100,00	626 516	100,00	(256 292)	-40,91
Subventions			2 500	0,40	(2 500)	-100,00
SUBVENTIONS d'EXPLOITATION			2 500	0,40	(2 500)	-100,00
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			668	0,11	(668)	-100,00
TRANSFERT de CHARGES EXPLOITAT			668	0,11	(668)	-100,00
Autres produits d'exploitation	12 675	3,42	24		12 650	N/S
Refacturation entre sociétés P	12 674	3,42			12 674	
PRODUITS DIVERS de GESTION COU	1		24		(23)	-95,34
Total des charges d'exploitation	382 898	103,42	629 708	100,51	(246 810)	-39,19
Autres achats et charges externes	320 593	86,59	352 576	56,28	(31 983)	-9,07
FOURNITURES NON STOCKABLES (EA	374	0,10	464	0,07	(91)	-19,50
FOURNITURES d'ENTRETIEN & PETITS	710	0,19	157	0,02	554	353,52
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 300	1,16	6 965	1,11	(2 665)	-38,27
AUTRES MATIERES & FOURNITURES	2 271	0,61	3 608	0,58	(1 338)	-37,07
SOUS-TRAITANCE GENERALE	8 323	2,25	9 755	1,56	(1 432)	-14,68
SS TRAITANCE - ACHAT ET VARIAT	15 880	4,29	15 467	2,47	413	2,67
SS TRAITANCE - SERVICES EXTERI	11 428	3,09	11 174	1,78	254	2,27
SS TRAITANCE - AUTRES CHG EXTE	5 870	1,59	6 552	1,05	(682)	-10,41
SS TRAITANCE - IMPOTS ET TAXES	29 733	8,03	36 175	5,77	(6 442)	-17,81
SS TRAITANCE - DOTATIONS AMORT	36 356	9,82	35 865	5,72	491	1,37
LOCATIONS MOBILIERES	29 496	7,97	25 416	4,06	4 080	16,05
TRAVAUX ET REPARATION LOCAUX	27 694	7,48	30 012	4,79	(2 318)	-7,72
MAINTENANCE	50 899	13,75	46 283	7,39	4 616	9,97
PRIMES d'ASSURANCES - AUTRES	6 359	1,72	6 220	0,99	139	2,23
DOCUMENTATION GENERALE	12 560	3,39	11 281	1,80	1 280	11,34
FRAIS de COLLOQUES, SEMINAIRES	2 080	0,56	2 030	0,32	50	2,46
Compte n°622600	43 228	11,68	65 815	10,50	(22 587)	-34,32
Rémun. d'intermédiaires et honoraires	1 000	0,27			1 000	
ANNONCES & INSERTIONS	12 832	3,47	17 489	2,79	(4 657)	-26,63
CADEAUX @ la CLIENTELE	690	0,19			690	
TRANSPORTS de BIENS & TRANSPOR	2 365	0,64	2 365	0,38		
INDEMNITE KILOMETRIQUE			2 320	0,37	(2 320)	-100,00
INDEMNITE PEAGES ET PARKING			19		(19)	-100,00
MISSIONS	349	0,09	665	0,11	(316)	-47,56
FRAIS POSTAUX & FRAIS de TELECOM	13 982	3,78	13 560	2,16	422	3,11
SERVICES BANCAIRES - AUTRES FR	1 389	0,38	2 349	0,37	(960)	-40,87
COTISATIONS et CONCOURS DIVERS	426	0,12	572	0,09	(146)	-25,48

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 372	0,91	6 191	0,99	(2 819)	-45,53
PART. des EMPLOYEURS @ la FORM	2 452	0,66	2 272	0,36	180	7,92
VERSEMENTS LIBERATOIRESde la T	(160)	-0,04	1 125	0,18	(1 286)	-114,25
CET (CVAE + CFE)	899	0,24	2 794	0,45	(1 895)	-67,82
AUTRES DROITS dENREGISTREMENT	182	0,05			182	
Salaires	34 854	9,41	173 263	27,66	(138 409)	-79,88
SALAIRES & APPOINTEMENTS	5 833	1,58	161 206	25,73	(155 373)	-96,38
CONGES PAYES VERSES	583	0,16	3 675	0,59	(3 092)	-84,13
CONGES PAYES PROVISIONNES			(3 059)	-0,49	3 059	100,00
PRIMES & GRATIFICATIONS			3 367	0,54	(3 367)	-100,00
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	28 438	7,68	26 638	4,25	1 799	6,75
AVANTAGES en NATURE			23		(23)	-100,00
INDEMNITES RECUES S.S.			(2 315)	-0,37	2 315	100,00
CHARGES DE PERSONNEL			(16 272)	-2,60	16 272	100,00
Cotisations sociales	6 188	1,67	91 146	14,55	(84 957)	-93,21
CHARGES SOCIALES sur CONGES PA			(1 442)	-0,23	1 442	100,00
COTISATIONS @ IURSSAF	1 808	0,49	46 080	7,35	(44 272)	-96,08
COTISATIONS aux MUTUELLES			9 142	1,46	(9 142)	-100,00
COTISATION RETRAITES	441	0,12	11 256	1,80	(10 814)	-96,08
COTISATIONS RETRAITE SUPPL ART			4 965	0,79	(4 965)	-100,00
MEDAILLE DU TRAVAIL			(2 615)	-0,42	2 615	100,00
FOURNITURES au PERSONNEL	4 485	1,21	6 298	1,01	(1 813)	-28,78
PART PATRONALE CANTINE & TICKE	(546)	-0,15	5 213	0,83	(5 759)	-110,47
MEDECINE du TRAVAIL & PHARMACI			2 040	0,33	(2 040)	-100,00
PLAN EPARGNE ENTREPRISE			10 209	1,63	(10 209)	-100,00
Dotations aux amortissements	5 988	1,62	6 527	1,04	(539)	-8,26
DOTATION aux AMORTISSEMENTS de	5 988	1,62	6 527	1,04	(539)	-8,26
Valeurs comptables immos incorp. corp. cédées	11 879	3,21			11 879	
CHARGE VNC PCG 2025	11 879	3,21			11 879	
Autres charges	24	0,01	5		19	369,78
AUTRES CHARGES DIVERSES de GE	24	0,01	5		19	369,78
Résultat d'exploitation						
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice						

Annexe libre

I-PRÉSENTATION

Le Gie a été constitué le 11 décembre 2018 par signature de la convention constitutive du Groupement.

Il est constitué sans capital avec création de 120 parts sans valeur nominale réparties entre ses deux membres :

- 60 attribuées à la SAEM CITADIS,
- 60 attribuées à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE.

Le GIE a pour objet la mise en commun de moyens et compétences pour permettre à ses membres d'assurer le cadre législatif en vigueur, la gestion et le développement de leurs activités.

A cet effet, du personnel a été embauché au GIE. Il a fait l'objet d'un transfert conventionnel régit contractuellement entre chaque collaborateur, la société CITADIS, et le GIE à compter du 1er février 2019.

Le GIE centralise toutes les charges communes des membres, soit en passant directement les contrats de prestation auprès de ses fournisseurs, soit par refacturation de contrats existants au sein de CITADIS et n'ayant pu être repris.

Ensuite, la totalité des charges communes est refacturée par le GIE à ses membres selon les clés de répartition définies en Assemblée Générale.

Il s'agit du septième exercice comptable qui s'étend du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

II-FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les charges communes ont été réparties de la manière suivante :

1. Imputation pour leur montant exact des frais de fonctionnement concernant uniquement un membre du GIE.
2. Dans les autres cas, imputation suivant les clés de répartition suivantes :
 1. Les dépenses de personnel du GIE (coût chargé) : elles sont réparties entre ses membres selon la clé "Répartition Individuelle du Personnel GIE" qui est déterminée comme suit :
 - Jours directs affectables : liés aux temps passés des salariés directement déclarés sur les opérations ou le fonctionnement de l'une ou de l'autre des deux sociétés (déclaration dans le logiciel de suivi des temps)
 - Jours indirects non affectables liés aux temps directs et à l'activité (formation, absence, congés, réunion, etc) : clé de répartition secondaire tirée de la répartition directe affectable ci-dessus définie
 - Jours non affectables et liés aux temps propres au fonctionnement du GIE : en fonction du nombre de membres, soit en 2025 : 50/50 (2 membres)

Annexe libre

2. Les autres dépenses liées au personnel (taxes liées à la masse salariale, autres, provision pour indemnités de fin de contrat, charges d'honoraire de traitement des paie, formation, etc.) sont réparties selon la clé "ETP GIE" qui est déterminée par la moyenne des taux individuels calculés dans la clé précédente.

3. Charges communes de fonctionnement liées aux locaux et ressources d'activité du personnel du «Groupe» constitué par les deux membres du GIE: ces dépenses sont ventilées entre les membres en fonction d'un taux individuel annuel calculé sur la somme de deux paramètres suivants :

- Moyenne des taux de répartition individuels des personnels du GIE
- Durées contractuelles annualisées pour les personnels des deux sociétés

Clôture du GIE :

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2025, l'administrateur a précisé que depuis le transfert du personnel au sein du Groupement d'Employeurs en avril 2024, la justification du GIE pour répartir les charges communes est devenue discutable. Il précise que les membres du GIE réunis dans leur Conseil d'Administration respectifs du 28 novembre 2025 ont approuvé la dissolution du GIE et autorisé leurs représentants à approuver les décisions des assemblées générales qui sont relatives.

La procédure est la suivante :

- Dissolution amiable,
- Liquidation,
- Radiation juridique

III-ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au cours du premier trimestre 2026, malgré les échanges entre l'expert-comptable et l'URSSAF concernant l'affectation du paiement des cotisations sociales intervenues en novembre 2025, l'organisme a missionné un commissaire de justice pour saisir sur les comptes du GIE cette cotisation alors qu'elle était indue puisque déjà réglée le 09/12/2025.

La situation s'est débloquée en 2026 avec la fourniture de l'attestation de vigilance et la reconnaissance de leur erreur par l'URSSAF.

De plus, des frais bancaires ont été prélevés au premier trimestre 2026 pour 230,61 € et les impôts ont rejeté

Annexe libre

le dégrèvement de CFE pour 1 401 €. En conséquence, le résultat de liquidation est déficitaire de 1 631,61 € et sera repris en charge sur l'exercice 2026 par les membres du Groupement, selon la clé de répartition 2025 soit :

- 54,75% pour CITADIS correspondant à 947,25 €,
- 42,25% pour la SPL correspondant à 689,36 €

IV-PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

V- MÉTHODES D'ÉVALUATION

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Frais d'établissement

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Annexe libre

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les modalités d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

Le cas échéant; les amortissements complémentaires résultant de l'application de dispositions fiscales sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en "provisions règlementées".

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressource sans contrepartie et si elles peuvent faire l'objet d'une estimation fiable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	790				790	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	790				790	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 669		6 353		44 023	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 669		6 353		44 023	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		38 459		6 353		44 813	

Amortissements

Règlement ANC 2022-06				Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
						Dotations		Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement									
	Fonds commercial									
	Autres immobilisations incorporelles			790			790			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			790			790			
CORPORELLES	Terrains									
	Constructions sur sol propre									
	sur sol d'autrui									
	instal. agencement aménagement									
	Instal technique, matériel outillage industriels									
	Autres Instal., agencement, aménagement divers									
	Matériel de transport			26 156		5 988		32 144		
	Matériel de bureau, mobilier									
	Emballages récupérables et divers									
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				26 156		5 988		32 144		
TOTAL				26 946		5 988		32 934		
				Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
				Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
				Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement										
Fonds commercial										
Autres immobilisations incorporelles										
TOTAL IMMOB INCORPORELLES										
Terrains										
Constructions sur sol propre										
sur sol d'autrui										
instal, agencement, aménag.										
Instal. technique matériel outillage industriels										
Instal générales Agenct aménagt divers										
Matériel de transport										
Matériel de bureau, informatique, mobilier										
Emballages récupérables, divers										
TOTAL IMMOB CORPORELLES										
Frais d'acquisition de titres de participation										
TOTAL										
TOTAL GENERAL NON VENTILE										

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	28 455	28 455	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 778	44 778	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 401	1 401	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	451	451	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		75 085	75 085	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	126 043	126 043		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 742	4 742		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		130 785	130 785		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012025	Régime " simplifié d'imposition" ☐ ou " réel normal" ☒	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122025	Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)		
A IDENTIFICATION				
Dénomination de l'entreprise : GIE CITADIS-T84		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :		
Adresse de l'entreprise : 6 IMPASSE DE L ORATOIRE				
84000 AVIGNON				
Téléphone : 0490275735				
SIRET 84521520100011				
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS		
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : 		
		Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1		Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)				
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b			
revenus nets exonérés (a - b)	c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d		
3. Total				
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ❷				
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸				
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI		e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI		f		
5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹		à court terme et à long terme exonérées ❺		à long terme imposables au taux de 12,80 % ❹
à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹		dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ❺		dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ❺
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art 44 quindecies ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐		Autres dispositifs ❻ ☐
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		France Ruralités art.44 quindecies A ☐
Exonération ou abattement pratique ❷ ➡ sur les plus-values imposables à 12,80%		sur le bénéfice professionnel		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐
7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ❸		a - Bénéfice		b - Déficit
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).				
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodécies)		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)		
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%				
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ❹				
8. Régime des sociétés de personnes ❽				
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.				
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés				
9. Comptabilité informatisée				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé PROGISEM				
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :		
D2 CONSEIL C/O DDA & ASSOCIES 145 Place Général de Gaulle 83160 LA VALETTE-DU-VAR Tél : 06 21 66 74 93				
Identité du déclarant :				
Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :				

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2026)

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84			et date de clôture de l'exercice : 31122025			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI). <i>(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)</i>						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales			Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
SA CITADIS 6 PASSAGE DE I4ORATOIRE 84000 AVIGNON FRANCE						
SA SPL TERRITOIRE VAUCLUSE RUE VIALE 84000 AVIGNON FRANCE						
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2026)

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84		et date de clôture de l'exercice : 31122025	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.		Exercice	
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2025 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés .		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)		
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value ④
④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 6 IMPASSE DE L ORATOIRE			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 4 5 2 1 5 2 0 1 0 0 0 1 1			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement*			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise GIE CITADIS-T84			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)		DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
		Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	126 043	183 614
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 742	16 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		196 001
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	130 785	396 241	
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	130 785	396 241	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	130 785	396 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	370 223	FH		FI	370 223	626 516		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	370 223	FK		FL	370 223	626 516		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO		2 500		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		668		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI				
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 675	24		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	382 898	629 708	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stocks (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	320 593	352 576		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 372	6 191		
	Salaires et traitements *					FY	34 854	173 263		
	Cotisations sociales (10)					FZ	6 188	91 146		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	5 988	6 527	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC			
							GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	11 879			
	Autres charges (12)					GE	24	5		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	382 898	629 708		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK				
	Reprises sur dépréciations					GL				
	Différences positives de change					GM				
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GN				
	Produits des cessions d'immobilisations financières					GO				
	Total des produits financiers (V)					G2				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ				
	Différences négatives de change					GR				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					GS				
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					G3				
	Total des charges financières (VI)					GT				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GU					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV					
					GW					

Désignation de l'entreprise GIE CITADIS-T84		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	382 898	629 708	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	382 898	629 708	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
		dont cotisations facultatives Madelin A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **GIE CITADIS-T84**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	790	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	37 669	LC		LD	6 353		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	37 669	LO		LP	6 353		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	38 459	ØH		ØJ	6 353		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	790	LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	44 023	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	44 023	NH		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	44 813	ØL		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84												Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE	790	PF		PG	790	PH			
TOTAL I				RK	790	RM		RN	790	RO			
Terrains				PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	26 156	QM	5 988	QN	32 144	QO			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT			
TOTAL II				QU	26 156	QV	5 988	QW	32 144	QX			
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	26 946	ØP	5 988	ØQ	32 934	ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **GIE CITADIS-T84**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	28 455		28 455						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 778		44 778						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	1 401		1 401						
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	451		451						
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	75 085	VU	75 085	VV					
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	126 043		126 043							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 742		4 742							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	130 785	VZ	130 785							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025				
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW					
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7					
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		WQ				
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3						
										TOTAL I		WR				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		WH			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WP		WW			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XB		I6			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		WZ			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XA		ZX			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY					
	Majoration d'amortissement *										XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)		HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		XF	
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				XG	
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA		Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB		Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC		Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		0				
										XO		0				

Désignation de l'entreprise GIE CITADIS-T84		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI
		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZE			
							Report à nouveau	ZF			
	TOTAL I			ØF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			
							TOTAL II		ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	107 590	114 987			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 29 496)					XQ	29 496	25 416			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	44 228	65 815			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)					ST	139 279	146 359			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	320 593	352 576			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	899	2 794		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)					9Z	2 473	3 397		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	3 372	6 191		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	39 326				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	71 077				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *					ØB	34 854				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%			
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **GIE CITADIS-T84**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Serveur synologie + disque 15022022	1 045			1 045	
	2 Info bureau 4 portables 31032022	4 693			4 693	
	3 Ordinateurs 30082023	3 046			2 372	673
	4 PC HP 09022024	1 004			637	367
	5 VISIO SALLE DE REU 12042024	3 632			2 083	1 549
	6 PC HP PROBOOK 19112024	3 195			1 187	2 008
	7 PC HP PRO BOOK 25062025	1 191			206	985
	8 PC PORTABLES PRO 15072025	2 536			391	2 145
	9 PC HP PRO BOOK 18082025	1 268			156	1 112
	10 PC PORTABLE PRO B 07112025	1 359			68	1 291
	11 LUMINAIRES 29032022	2 650			1 992	658
	12 LUMINAIRES 18112022	2 900			1 808	1 092

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3	673					
	4	367					
	5	1 549					
	6	2 008					
	7	985					
	8	2 145					
	9	1 112					
	10	1 291					
	11	658					
	12	1 092					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)		(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **GIE CITADIS-T84**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

--	--

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **GIE CITADIS-T84**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4			
cours des N - 5			
dix exercices N - 6			
antérieurs N - 7			
(montants N - 8			
restant à N - 9			
déduire à la N - 10			
clôture du dernier exercice)			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ⑤- ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du dernier exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE CITADIS-T84		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	370 223	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	370 223	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	12 675	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	12 675	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	7 654	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	283 443	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 024	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	11 879	
TOTAL 3	OJ	303 999	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	78 899
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	78 899
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	370 223	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 84521520100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE CITADIS-T84

ADRESSE (voie) 6 IMPASSE DE L ORATOIRE

CODE POSTAL 84000

VILLE AVIGNON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5

N° SIRET 8 | 4 | 5 | 2 | 1 | 5 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE CITADIS-T84

ADRESSE (voie) 6 IMPASSE DE L ORATOIRE

CODE POSTAL 84000 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en
case.